

Guide des éco-gestes au bureau



AGIR SUR LE CHAUFFAGE

Le chauffage représente plus de 50 % des dépenses en énergie des bureaux, notamment dans les bâtiments anciens. Vous pouvez réduire vos consommations de chauffage sans nuire au confort des occupants par différentes actions :

1) réglementation dans les bâtiments administratifs, scolaires et sportifs

Les décrets n° 74-1025 du 3 décembre 1974 et n° 79-907 du 22 octobre 1979 ont posé comme principe que la température maximale était fixée à :



- 18 ° pour les locaux d'enseignement
- 16 ° pour les ateliers
- 14 ° pour les gymnases
- 19 ° dans les logements et bureaux de l'administration

Ces températures sont ramenées à 16 ° pour les locaux d'enseignement lors d'une inoccupation = ou > à 24 heures et à 8 ° pour l'ensemble des bâtiments lors d'inoccupation supérieure à 48 heures.

2) Fermer les stores et/ou rideaux durant la nuit en hiver

Un volet fermé pendant la nuit en hiver peut réduire la déperdition de chaleur de la fenêtre jusqu'à 60%. Le soir, fermez les rideaux et les volets pour limiter les déperditions de chaleur et la sensation d'inconfort provoquée par l'effet de paroi froide.

3) Éviter d'encombrer les radiateurs

4) Anticiper la sortie des locaux pour baisser ou éteindre le chauffage

Puisque le bâtiment met un certain temps à chauffer, il met également un certain temps à se refroidir : c'est le phénomène d'inertie.

5) Fermer les portes entre les espaces chauffés et ceux qui ne le sont pas

Les couloirs et salles de réunion ne sont pas nécessairement occupés en permanence. Gérer différentes ambiances thermiques permet de bien mieux maîtriser les consommations de chauffage.

6) Contacter le service concerné en cas de dysfonctionnement

Une fuite ? Un radiateur trop froid ou trop chaud ? Une programmation qui ne correspond pas à vos horaires ? Informez dès que possible le service concerné ou l'interlocuteur dédié pour que l'information arrive au bon endroit et que les corrections ou améliorations soient réalisées rapidement.



LIMITER SON ECLAIRAGE

En France, l'éclairage consomme 49 TWh par an soit plus de 10% de la consommation nationale totale d'électricité. La consommation annuelle de l'éclairage des bureaux est de 6 TWh par an, soit 12% de la consommation totale d'éclairage.

1) Rien ne fait obstacle aux apports de lumière naturelle par les fenêtres

Pour diminuer le recours à l'éclairage artificiel, il est préférable d'avoir un maximum de lumière naturelle qui entre dans le bureau.

2) L'agencement des bureaux et fauteuils permet de profiter au maximum de la lumière naturelle

3) Privilégier une lampe de bureau à l'éclairage de toute la pièce

4) Eteindre systématiquement en sortant le dernier d'une pièce

